

Plan d'action pour la valorisation des langues anciennes 2021-2025

Axe 1 : Information et valorisation	21-22	22-23	23-24	24-25	Objectifs
<p>1. <u>Incarner et assurer la mise en œuvre du plan d'action par la nomination d'une déléguée aux langues anciennes et par l'action de la Commission de coordination des langues anciennes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> la déléguée supervise le système de formation des langues anciennes pour les mettre en valeur, y compris auprès du grand public elle met en lien les différent-e-s acteur-trice-s de la formation et les institutions, assurant ainsi une coordination S1-S2-tertiaire elle analyse les données inhérentes aux établissements mises à disposition par les Directions pédagogiques et transmet ces éléments mesurés et propices à la réflexion à la Commission de coordination des langues anciennes la Commission de coordination des langues anciennes assiste la déléguée dans sa mission et propose des pistes concrètes et innovantes pour valoriser les langues anciennes dans les différents ordres d'enseignement 	X	X	X		Rendre plus visibles les ressources existantes et les bénéfices apportés par l'étude des langues anciennes
<p>2. <u>Renforcer l'information aux moments charnière de la formation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> un « kit » de présentation pour les OS du S1 est proposé aux élèves et à leurs parents et aux enseignant-e-s de 8^e les parents et les élèves de 11^e sont informés en évitant les stéréotypes utilitaristes excluant de facto le latin des choix propices à l'accomplissement de hautes études universitaires (OCOSP) des capsules vidéo de présentation des langues anciennes (DGEO-DGEP-OCOSP) sont produites les échanges et les rencontres entre pairs (S1-S2-tertiaire) sont facilités, en encourageant les directions à libérer élèves et enseignant-e-s pour réaliser des activités transversales 	X	X	X	X	Valoriser les liens entre latin et numérique (réfléchir aux humanités numériques)

Axe 2 : Enseignements disciplinaires	21-22	22-23	23-24	24-25	Objectifs
<p>3. Renforcer l'attractivité de l'apprentissage des langues anciennes</p> <ul style="list-style-type: none"> des contenus numériques sont créés pour Latin Forum (et Organon) : deux enseignant·e·s détaché·e·s et du numérique en éducation + mutualisation (musées et sites, projet Palmyre, ...) un concours cantonal est introduit (fréquence à déterminer) pour valoriser les projets réalisés dans l'apprentissage des langues anciennes et les capacités transversales en lien avec la valorisation des langues anciennes, l'enseignement de la culture antique au gymnase est pérennisé, en déployant : <ul style="list-style-type: none"> un cours facultatif, ouvert à tout·e·s les gymnasien·ne·s (EM, ECG, EC) dispensé par les enseignant·e·s habilités à l'enseigner un enseignement de la culture antique en 4MSOP 	X	X	X	X	Pratiquer de manière concrète les capacités transversales portées par l'apprentissage des langues anciennes
<p>4. Former et sensibiliser les enseignant·e·s du Cycle 2</p> <ul style="list-style-type: none"> la formation initiale des enseignant·e·s du primaire à l'Antiquité est renforcée (HEP) des formations continues autour de l'Antiquité et des langues anciennes sont organisées pour les enseignant·e·s de 5^e et 6^e (HEP) des interventions en classe d'enseignant·e·s de langues anciennes et de français, ainsi que des médiateur·trice·s culturel·le·s sont encouragées des séquences didactiques pour les 7^e et 8^e avec une orientation sur les apports des langues anciennes pour développer les compétences en français sont élaborées 		X	X	X	Renforcer la maîtrise disciplinaire des enseignant·e·s d'histoire au primaire
<p>5. Repenser la mise en œuvre du cours facultatif de grec (S1)</p> <ul style="list-style-type: none"> un GT (groupe de référence élargi) chargé de proposer une nouvelle organisation du cours facultatif de grec est mis sur pied le plan d'études de grec devra être adapté au besoin 	X	X	X		Renforcer l'attractivité du cours facultatif de grec
<p>6. Promouvoir un parcours d'« humanités scientifiques » pour les élèves du S2</p> <ul style="list-style-type: none"> le parcours latin + mathématiques renforcées au gymnase est mis en avant, notamment par le déploiement de cours de mise à niveau pour les élèves concerné·e·s 		X	X	X	

Axe 3 : Appuis logistiques et financiers		21-22	22-23	23-24	24-25	Objectifs
<p>7. Favoriser et financer l'ouverture des OS et du cours facultatif de grec malgré de faibles effectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • une enquête est menée auprès des directions pour comprendre les mécanismes d'ouvertures ou non des groupes d'OS latin (S1) ; selon les résultats, un message volontariste est transmis aux directions d'établissement quant à l'ouverture en deçà des effectifs minimaux établis • les directions sont libérées des contraintes départementales portant sur les effectifs minimaux d'ouverture des classes (S2) • l'interprétation de la LEO (art. 92, alinéa 4) est clarifiée en ce sens pour le S1 et le RGY (art. 23 et 39) / DRGY (art. 39.1) sont modifiés pour le S2 • les synergies entre établissements proches sont favorisées, y compris les horaires et les moyens de transport (S1) • des moyens supplémentaires hors-enveloppe sont octroyés aux établissements qui en feraient la demande (S1) • l'ouverture du cours de grec est pérennisée dans les gymnases hors de Lausanne et dans un établissement de la région du grand Lausanne 	X	X	X	X	<p>Proposer l'OS latin et le cours facultatif de grec dans toutes les régions</p> <p>Renforcer la présence de l'OS latin et grec au gymnase dans toutes les régions</p> <p>Faire découvrir le patrimoine culturel antique local</p>	
<p>8. Faciliter les sorties culturelles et les voyages afin de mettre en œuvre le PER</p> <ul style="list-style-type: none"> • les sorties culturelles et les voyages font partie intégrante du programme du S1 et du S2 • la gratuité des institutions culturelles visitées est assurée, y compris pour les ateliers • l'offre existante est répertoriée dans un catalogue régulièrement adapté ; elle est coordonnée avec le programme « PLUS » • des tarifs attractifs sont négociés avec les entreprises de transport public et privé • l'enveloppe budgétaire des établissements est renforcée 	X	X	X	X	<p>Mettre en œuvre les objectifs du PER</p> <p>Rétablir l'équité entre établissements (S1)</p>	